



REGLEMENT INTERNE

Règlement interne

Le présent règlement interne s'adresse à toutes les personnes et concerne toutes les activités liées à l'école LIFE SCHOOL RIVIERA (enseignement, sorties et voyages scolaires, cantine, ...).

Tous les adultes travaillant dans l'établissement sont autorisés à le faire respecter.

PREAMBULE

Ce règlement interne a pour objet de poser les jalons précis du fonctionnement de l'école afin de permettre à chacun de s'y sentir responsable et partie prenante de la communauté éducative dont nous sommes tous les partenaires au service des enfants.

L'école favorise l'ouverture de l'élève sur le monde et assure, conjointement à la famille, l'éducation globale de l'enfant et la formation à la citoyenneté. Elle a pour objectif la réussite individuelle de chaque élève en offrant les mêmes chances à chacun d'entre eux. Elle assure la continuité des apprentissages.

Les enseignants apprennent aux élèves les connaissances, le savoir et le savoir-faire. Ce sont en premier lieu les parents qui apprennent aux enfants le savoir être, la maîtrise de soi et le respect des autres.

Une fois l'enfant admis, la fréquentation de l'école est obligatoire. Tous les cours doivent être suivis.

ENSEIGNEMENT

L'école utilise du matériel pédagogique choisi par la direction pédagogique dans des programmes existants ou en cours d'élaboration, en veillant à une éthique compatible avec la ligne définie dans les fondements et objectifs du PER et le rythme/niveau de chaque enfant.

La semaine d'enseignement est rythmée par des cours collectifs (enseignement des langues étrangères par immersion - anglais et allemand, cours de sciences, de sciences humaines, d'art, d'éducation physique, de musique) et des temps de travail personnalisé. Lorsque les matières sont travaillées en commun, les attentes sont adaptées en fonction du degré des élèves.

La lecture est encouragée tout au long de la semaine et les élèves ont chaque jour 30 à 45 minutes de lecture libre.

Programme primaire : - français - mathématiques - anglais* - allemand* (*initiation dès la 1ère Harnos) - connaissance de l'environnement - géographie - histoire - musique, chant et rythmique - activités créatrices manuelles et textiles - dessin - cuisine - éducation physique.

Programme de base secondaire : - français - mathématiques - allemand - anglais - histoire - géographie - sciences - informatique - comment prendre des notes - activités créatrices manuelles - travaux manuels - dessin - cuisine.

Dès la 10H, les élèves apprennent à écrire leur CV et des lettres de motivation.

Les élèves de 1-4H travaillent beaucoup au travers de la manipulation et de jeux qui stimulent le cerveau, la curiosité et les apprentissages dont les effets positifs sont recommandés par les neurosciences.

Dès la 7H, les élèves apprennent à planifier leur semaine d'école. Si les heures collectives restent fixes, comme l'art, le sport, l'allemand par immersion ou la physique, ils peuvent choisir comment organiser l'ensemble des matières citées sur le reste de leur temps.

Chaque élève est encouragé à se lancer dans des projets qui permettent de travailler de nombreuses notions de façon transversale.

En mathématiques, français, allemand et anglais (dès la 7H), un programme est posé pour chaque degré, respectant les attentes du PER. Toutefois, en fonction des facilités ou des défis de chaque élève, chacun avancera à son rythme ; les élèves pour qui cela est nécessaire consolident les attentes fondamentales du PER et ceux qui ont plus de facilité approfondissent diverses notions.

En français, l'orthographe est entraînée avec le programme du Projet Voltaire. Des ateliers d'écriture créative, des temps de lecture et tout un programme mis en place sur google Classroom offrent des possibilités variées pour travailler les notions du programme et stimuler les élèves dans la production écrite et la lecture.

En parallèle, le programme tap' touche leur permet d'apprendre la dactylographie depuis la 7H.

Options spécifiques secondaire : Les options sont définies avec l'enfant et les parents de chaque élève. Un enseignant vient ponctuellement ou sur toute l'année selon les options choisies (biologie - chimie - comptabilité - physique - cuisine - droit - approche du monde professionnel - latin - italien).

Le sport est pratiqué ponctuellement sous forme d'activités diverses : rythmique, course d'orientation, jeux de balles, parcours Vita, patinage, ski et snowboard, piscine ou lac, préparation aux 2 ou 4km de Lausanne, danse, etc.

Rythme

L'un des objectifs est que chaque enfant puisse donner le meilleur de lui-même, à son rythme, tout en étant respecté dans sa différence ; il peut donc y avoir plusieurs niveaux au sein du même groupe.

En cas de difficulté scolaire ou de comportement, la direction pédagogique et administrative prend rendez-vous avec les parents de l'élève et discute si un bilan pourrait être fait afin d'assurer un suivi avec un logopédiste, un ergothérapeute, un pédopsychiatre ou un autre thérapeute si nécessaire. Le coût des tests et du suivi est à la charge des parents. Normalement, une assurance complémentaire prend en charge ces différents coûts (à vérifier avec son assurance). En cas de besoin, l'école peut faire appel à un psychologue ou un accompagnement parental (avec l'accord des parents) pour évaluer les difficultés d'un enfant dans une classe afin de savoir quelles pistes proposer pour la suite de la scolarité de l'élève. Le coût de cette évaluation est à la charge des parents.

Evaluations

Chaque élève est évalué par rapport à ses compétences dans toutes les matières, hormis le sport. Les évaluations sont faites plusieurs fois par trimestre. Elles sont faites sous forme de pourcentage. Une notion est acquise lorsque la matière est maîtrisée, ce qui permet à l'enfant de passer à l'étape suivante de son apprentissage. A titre d'exemple, en mathématiques, le calcul mental est travaillé à l'aide du système des ceintures de compétence. Après avoir préparé un niveau en autonomie, l'élève décide de passer un bilan. Si 80% est réussi, alors il valide le niveau. A côté de cela, des exercices leur sont proposés selon les thèmes du programme. Le bilan est proposé dès que le jeune est prêt à le passer. Si besoin, l'élève travaillera encore certaines notions et passera à nouveau un bilan avant de poursuivre ses apprentissages. Des activités en collectif permettent de consolider des notions sur le terrain. Un rapport est envoyé aux parents.

Les enseignants et les parents sont encouragés à valoriser l'enfant dans les branches où il est à l'aise et à l'encourager dans celles où il peine.

Afin d'habituer l'élève à des contrôles conséquents et dans le but de tester ses connaissances, un examen (ECR) incluant l'équivalent de la matière vue à l'école publique sera organisé en fin de 4H, 6H et 8H. De cette manière, en cas de passage de l'élève vers l'enseignement public, celui-ci pourra s'effectuer dans de bonnes conditions en cours ou au terme du cursus de notre école. En 9, 10 et 11H, les élèves passent des tests d'anglais, de maths, de français et d'allemand.

Réintégration d'un élève dans l'école publique

Jusqu'en fin de 7H, les parents qui désirent que leur enfant réintègre l'école publique peuvent le faire en annonçant simplement au 31 mars que leur enfant ne poursuivra pas son cursus scolaire l'année scolaire suivante. A partir de la 8H, il est important que les parents parlent avec la direction pédagogique pour assurer une bonne adaptation aux exigences du public (notes, rythme, préparation à l'étape postscolaire...).

Préparation des examens pour une entrée au gymnase

Dès la 10H, les élèves qui veulent se présenter aux examens du gymnase en fin de 11H, voie école de culture générale et commerce ou voie maturité, doivent en informer la direction. En milieu de 10H, certains cours vont s'intensifier dans ce but et certains travaux supplémentaires pourront être demandés. En fin de 9H, jusqu'en début de 11H, deux à trois rencontres entre parents, élèves et enseignants sont organisées et un contrat est signé par les différentes parties.

Préparation pour l'entrée dans une école professionnelle ou pour un apprentissage

En 10H et en début de 11H, chaque élève est encouragé à effectuer plusieurs stages d'au moins 3 jours afin de découvrir plusieurs métiers qui l'intéressent. Selon les besoins, certaines matières seront renforcées pour pouvoir accéder à des écoles professionnelles ou avoir de bons acquis pour l'apprentissage choisi.

Nos élèves de 11H sont préparés à des tests de langues (Goethe, Alliance français, Cambridge) selon leurs compétences.

FREQUENTATION ET OBLIGATIONS

Horaires, assiduité :

1-2H pas de classe le mercredi.

3-11H pas de classe le mercredi après-midi.

Les horaires sont à respecter (*Des retards fréquents entraîneront la convocation des parents*)

Jours de la semaine	Horaire des cours	Horaire de la pause de midi
LUNDI/MARDI/JEUDI/ VENDREDI	8h30 - 12h15 / 13h15 -16h	12h15-13h15
MERCREDI	8H30-12h	Congé dès 12h

Les portes de l'école sont ouvertes à 8h. Les élèves viennent pour 8h25 afin d'être prêts en classe à 8h30. Les élèves qui arrivent avant 8h25 et qui ont besoin d'être encadrés doivent être annoncés à l'avance afin qu'il y ait une présence avec eux. Ceux qui arrivent à l'avance peuvent entrer et soit rester en haut des escaliers jusqu'à 8h25 ou entrer et s'installer calmement dans le coin lecture.

A 8h25, l'enseignante qui fait l'accueil du matin descend et vient accueillir parents et élèves les lundis/mardis/jeudis/vendredis. A 16h, l'enseignante qui fait la clôture descend également avec tous les élèves. Les parents qui viennent chercher leurs enfants à l'école attendent à l'extérieur sous l'abri. Les élèves qui repartent seuls sont sous la responsabilité de leurs parents. En cas de retard exceptionnel des parents, ces derniers avertissent par téléphone. Nos enseignantes doivent pouvoir être libérées à 16h10 au plus tard.

Les élèves qui prennent le bus sont libérés avant 12h ou avant 16h en fonction avec l'horaire du bus.

Absences / Retards / Maladies

Prévenir en utilisant l'adresse absence@lifeschoolriviera.ch avant 8h

Prévenir par téléphone (la direction les jours de présence de la direction - mardi, mercredi et vendredi) dès 8h. En cas de non-réponse ne pas laisser de message mais utiliser l'adresse absence@lifeschoolriviera.ch.

Les horaires d'arrivée et de départ doivent être respectés tout au long de l'année.

L'enfant arrivant en retard perturbe la classe lorsqu'elle a déjà commencé et perd des moments précieux. Il convient donc de s'en excuser auprès de l'enseignant et d'en expliquer brièvement la raison. Lors de retards répétés, les parents et la direction cherchent ensemble une solution.

L'enseignant est libre de partir 10 minutes après les cours sauf appel d'urgence de la part des parents, ce qui doit rester exceptionnel.

En cas d'absence, les parents justifient le motif par écrit sur le cahier de liaison, ou dans l'agenda. En plus de cela, ils doivent envoyer un mail à l'adresse « absence@lifeschoolriviera.ch », cela permet tant au corps enseignant qu'à la direction d'être informés. Toutes les absences, même de courte durée, sont enregistrées et figurent dans le bulletin semestriel. Certificat médical exigé uniquement lors d'un retour en classe après une maladie de plus de 3 jours. Si un enfant est absent plus de 6 jours dispersés sur un mois, un certificat du médecin sera également demandé.

Il est demandé aux parents de prendre leurs vacances durant les semaines de vacances officielles du canton de Vaud. Les demandes de congé exceptionnelles se font par téléphone, trois jours à l'avance pour une courte durée (de 1 à 3 jours) et un mois au moins en avance pour une durée plus longue. La direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser le congé après discussion avec les parents. *Il est recommandé d'attendre la réponse de l'école avant de prendre des dispositions.*

En cas d'absence, il est de la responsabilité de l'élève ou des parents de s'informer du travail fait et à faire. L'enseignant n'a aucune obligation de « rattraper » les cours mais il peut demander à l'élève d'effectuer des exercices à la maison.

Toutes les activités (sport, sorties, etc.) sont obligatoires. En cas de soucis, les parents peuvent en parler à la direction. Si cette dernière le juge nécessaire, une dispense pourra être accordée avec ou sans avis médical.

Aucune visite médicale ou dentaire n'est organisée par l'école. Les contrôles restent sous la responsabilité des parents. Les rendez-vous médicaux, dans la mesure du possible, ne doivent pas être pris sur le temps scolaire. Seuls les suivis auprès des thérapeutes (orthophonistes, psychologues, CMPP, etc..) peuvent être autorisés sur le temps scolaire. Dans ce cas, l'absence de l'enfant est soumise à un accord préalable de la direction. Une attestation des thérapeutes ou organisme qui reçoivent l'enfant est à fournir.

Dans tous les cas, pour tout enfant devant quitter l'établissement sur le temps scolaire, « une décharge écrite » des parents est demandée.

L'école accueille des enfants en bonne santé aptes à participer à la vie de classe et aux activités proposées. Si un médicament doit être donné pendant le temps d'école, les parents doivent inscrire le nom de l'enfant sur la boîte et en expliquer l'utilisation à l'enseignant ou à la direction.

Toute maladie infantile ou contagieuse contractée par l'enfant doit être signalée. Au retour de l'enfant après une telle maladie, les parents remettront un certificat médical. Si la santé d'un enfant se dégrade à l'école, les parents seront appelés à venir le chercher dans les meilleurs délais.

Pour des accidents bénins, l'école a une pharmacie scolaire avec des médicaments de base qui ne sont donnés qu'en cas de nécessité par le corps enseignant. En cas d'urgence, en parallèle à l'appel aux parents, l'équipe éducative prend toutes les mesures nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Un formulaire de décharge médicale est à compléter et signer dans le dossier d'inscription.

TRANSPORT

Le financement et l'organisation des transports sont sous la responsabilité des parents.

Les parents donnent leur accord par écrit au fait que leur enfant soit transporté dans les voitures d'autres parents et des enseignants lors de sortie ou en cas de besoin.

REFECTOIRE

Un réfectoire est à disposition dans les locaux de l'école pour les enfants qui souhaitent rester à l'école pour le repas de midi. Des fours à micro-ondes sont à disposition pour réchauffer les repas que les enfants apportent avec eux. La surveillance du réfectoire est assurée par le personnel ou les enseignants de l'école.

COMPORTEMENT

La politesse, le respect d'autrui et l'obéissance sont nécessaires pour le développement de relations saines et détendues. Nous souhaitons qu'il règne un climat de tolérance et de respect mutuel. Le respect de soi, des autres, de l'environnement matériel et naturel constitue une base de l'éducation. Toute forme d'intolérance et de violence physique ou verbale doit être bannie. Chacun respectera les règles élémentaires de savoir-vivre et de politesse dans ses rapports journaliers entre élèves et enseignants. Chacun veillera à s'exprimer correctement et s'abstiendra de paroles grossières, d'expressions vulgaires et d'injures. « Chacun » inclus tant les adultes que les élèves.

Un cadre est donné aux élèves en début d'année et rappelé en cours d'année si nécessaire. Le but de mettre un cadre au sein de l'école est de créer un environnement favorable à l'enseignement et de permettre à chacun, enfants et adultes, de vivre harmonieusement ensemble. Ce cadre prépare aussi les élèves à la vie en société.

Les adultes détiennent l'autorité. Cette autorité s'exerce dans un esprit d'amour en respectant chaque enfant.

L'élève est responsable du matériel mis à sa disposition et en assumera la réparation si nécessaire ou le rachat.

En cas de problèmes scolaires ou disciplinaires importants, les parents seront avertis et l'école prendra avec eux les décisions adéquates concernant l'enfant.

Des relations privilégiées entre filles et garçons ne sont pas autorisées dans l'enceinte de l'école. De même, nous ne permettrons ni la formation de clans ni le rejet de certains élèves.

COMMUNICATION

Les parents sont informés des problèmes persistant d'apprentissages et de comportement de leur enfant par la direction administrative ou pédagogique ou éventuellement par l'enseignant principal de chaque classe.

Les enseignants transmettent leurs messages au travers du cahier de communication, du courrier électronique et par google Classroom.

Les parents peuvent demander des entretiens avec l'enseignant principal et/ou la responsable pédagogique pour toutes questions liées au comportement, au programme et à l'apprentissage de leur enfant. Toute autre question peut être posée à la direction. La direction peut être présente en cas de besoin lors de réunions avec les parents ou lors de réseaux avec des personnes externes (pédiatre, logopédiste, psychologue, ...).

Le conseil associatif ainsi que la direction ne prendront pas en compte des plaintes ou des demandes de rendez-vous par un collectif de parents. Nous considérons que chaque famille (parents et enfants) a des besoins différents et souhaitons avoir des entretiens individuels afin de pouvoir trouver des solutions qui correspondent aux besoins de chaque élève.

NB : En tant que parents, si votre enfant rencontre une difficulté avec un enseignant, parlez-en d'abord avec l'enseignant principal. Si ce dernier ne peut régler le problème, vous pouvez vous adresser à la responsable pédagogique qui regardera avec la direction si cela est de son ressort.

En cas de conflit n'ayant pas trouvé de solution dans les différentes étapes précitées, le conseil associatif et la direction auront recours à un médiateur (personne neutre extérieure à l'école) afin de trouver un moyen de sortir du conflit. Le coût de la médiation sera partagé pour moitié par l'école et pour moitié par les parents concernés.

VIE DE L'ECOLE

Life School Riviera décline toute responsabilité au cas où des objets de valeur, des vêtements, etc. seraient échangés ou perdus par les enfants.

Chaque anniversaire est fêté. Les parents, en collaboration avec les enseignants sont libres de prévoir une petite collation.

La direction encourage (mais sans obligation) les parents à s'impliquer dans la vie de l'école. Tout soutien pratique ou matériel est très apprécié. Elle encourage également vivement les parents à se rencontrer les uns les autres dans la mesure du possible.

L'école souhaite que les parents assistent aux soirées d'informations, aux conférences ou aux événements organisés pour les familles.

L'élève est tenu de rester dans les limites de la propriété de l'école, y compris pendant les récréations et pauses de midi (s'il prend ses repas dans l'école). Il est sous la responsabilité de l'école et doit se soumettre aux consignes des surveillants enseignants ou parents présents (en cas d'encadrement/accompagnement demandé par l'école).

En dehors de heures d'école (avant 8h30 et après 16h), les enfants sont sous la responsabilité des parents. Avant 8h30 et après 16h, ils peuvent être sous la responsabilité de l'école s'ils ont été annoncés présents et si un accueil parascolaire est organisé (discussion entre un parent et la direction ou l'enseignant responsable).

PERSONNEL ET ENSEIGNANTS

Le personnel et les enseignants sont tenus de respecter l'horaire des cours. A savoir qu'ils doivent pouvoir accueillir leurs élèves ponctuellement en début de période. Leurs cours doivent être prêts avant que les élèves débutent leurs apprentissages. Les enseignants ne sont pas tenus de rester avec un élève si un parent est en retard de plus de 10 minutes. Les parents doivent annoncer à l'avance à la direction tout retard en fin de journée d'école.

Tout le personnel doit signer une charte de protection des enfants (violence et abus).